

⑲ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

⑪ N° de publication :

2 792 934

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

⑫ N° d'enregistrement national :

99 05668

⑮ Int Cl⁷ : C 04 B 41/50, E 04 F 13/02

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑲ Date de dépôt : 30.04.99.

⑳ Priorité :

㉓ Date de mise à la disposition du public de la
demande : 03.11.00 Bulletin 00/44.

㉕ Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

㉗ Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑴ Demandeur(s) : *LES RUSTIERS DE PROVENCE
Société à responsabilité limitée — FR.*

⑵ Inventeur(s) : DUPIN JEAN.

⑶ Titulaire(s) :

⑷ Mandataire(s) : LES RUSTIERS DE PROVENCE.

⑸ ENDUITS INTERIEURS RUSTIQUES - ASPECT MURS ANCIENS CHAULES - COLORES AUX OCRES OU
OXYDES MINERAUX.

⑹ Enduit intérieur rustique donnant l'aspect de murs an-
ciens comportant de la poudre de marbre micronisée, du
plâtre de Paris, du ciment blanc, de la vermiculite ainsi
qu'une résine d'accrochage et des oxydes colorants. Après
application cet enduit possède une tenue dans le temps et
une dureté incomparable.

FR 2 792 934 - A1



DESCRIPTION

Enduit rustier aspect murs anciens, s'emploie dans le second oeuvre du bâtiment. Enduit décoratif intérieur qui peut se mettre en oeuvre sur tout support sain pour décorer et terminer les parois intérieures des maisons et des constructions.

- | | | |
|---|--------------------------------|-------------|
| 5 | • Poudre de marbre micronisée | 5 à 10 % |
| | • Plâtre de Paris | 50 à 60 % |
| | • Ciment Blanc | 25 à 30 % |
| | • Vermex (vermiculite) | 1,5 à 2,5 % |
| | • <u>Résine d'accrochage :</u> | |

- | | | |
|----|---|----------|
| 10 | Rhône Poulenc « Rhoximat Pav 22 » | 2 à 4 % |
| | • Oxydes colorants ou ocres naturels selon couleurs | 1 à 10 % |

Produit de recouvrement des murs et cloisons intérieures des maisons, donnant l'aspect des murs peint à la chaux, mais avec une tenue dans le temps et une dureté incomparable.

Ce produit se caractérise par la possibilité de rechercher des matières et des aspects différents suivant l'effet désiré par l'utilisateur.

Ce produit ne nécessite pas obligatoirement une mise en oeuvre par un professionnel, par sa facilité d'application.

Ce produit peut être dosé en colorants de manière quasi infinie.

ATTENTION : Ce n'est pas une peinture; il n'est pas possible, avec l'enduit rustier à l'ancienne, d'obtenir un effet de couleur ou de matière uniforme et constant. Par définition, l'enduit rustier donne des effets nuancés, parfois même extrêmes dans la même couleur. L'effet obtenu dépend à la fois du support et de l'applicateur.

COMPOSITION : Bases minérales naturelles à granulométrie et densités différentes. Les colorants de l'enduit rustier sont des ocres ou des oxydes. Les couleurs ne sont pas constantes, il peut y avoir de légères variations.

APPLICATON SUR TOUS SUPPORTS SAINS : Tels que platre, ciment,
35 placoplatre, béton alvéolé, carreaux de platre.

Le support doit être sec, propre, poreux, exempt de graisse,
huile ou vernis.

Sur les bois agglomérés ou contre-plaqués, inertes ou rigides,
ainsi que sur les vieilles peintures et enduits gras, il est
40 recommandé de faire une peinture de sous-couche.

L'enduit n'est pas souple. Il ne convient pas sur les portes
battantes ou coulissantes, ainsi que sur tout support souple. Un
support douteux entraîne obligatoirement à terme des
décollements.

45 Sur les murs de composition variable tels que plâtre, bois,
vieille peinture, traces de fissure, raccords, carreaux de plâtre
et/ou siporex, l'impression du mur est obligatoire.

Il y a des risques de retrouver sous l'enduit les dessins et
traces des différentes zones, ou joints de panneaux ou de dalles.
50 La peinture de sous-couche neutralise ces effets indésirables.

L'enduit s'applique à la truelle, à la spatule ou à la lisseuse
à bords émoussés, selon la finition recherchée.

En une application, étaler le mélange de manière un peu
irrégulière sans pour autant vouloir le lisser au 1er passage.

Les personnes qui désirent un aspect "murs anciens" laissent
sécher sans lisser. Pour celles qui désirent un aspect lisse,
laisser durcir le produit 10 à 15 minutes selon la température,
5 puis lisser à sec pour un effet partiellement uniforme, en
mouillant pour un effet nuancé.

Selon le support, une à deux applications sont nécessaires. Sur
les supports très poreux, la première application doit être un
peu plus liquide; il est possible de revenir sur le premier
10 passage pour une deuxième application sans attendre un séchage
complet, juste après le durcissement. Une autre application est

également possible, plusieurs jours après la première ou la seconde application.

15 Aux personnes non expérimentées, il est conseillé de faire un essai et de laisser sécher quelques jours afin de voir la couleur définitive.

20 Eviter les couches croisées, verticales et horizontales. Ce produit n'est pas un enduit de lissage ou de rebouchage, pas plus qu'une sous-couche quelconque ou une peinture. Les effets sont dans la matière. Eviter de fatiguer le produit, appliquer une couche d'une épaisseur suffisante. Ne pas le triturer pour en faire une pâte comme pour un enduit gras ou de lissage.

25 L'enduit rustier est un produit simple qui ne demande pas à être retravaillé. Il est possible de lisser la deuxième application, mais dans tous les cas, des essais pour définir et confirmer les couleurs sont souhaitables avant d'entreprendre des chantiers importants, .

30 **EPAISSEUR** : De 1 à 3 mm en moyenne. Toutefois, l'enduit permet de rattraper les inégalités et de reboucher des fissures allant de 10 à 15 mm avant la première application.

OEUVRABILITE : 30 mn, une fois mélangé à l'eau. Eviter de rajouter de l'eau pour allonger le produit en fin de gamelle.

SECHAGE : Sur les supports très poreux, l'enduit rustier est dur en une heure.

35 L'enduit est considéré comme sec seulement après avoir pris sa couleur définitive, c'est à dire entre 2 et 4 jours, selon la porosité du support, la température, et, ou, l'humidité de la pièce; cependant sur les murs imprimés, le séchage est plus lent.

CONSOMMATION : 15 litres de produit sec permettent de couvrir de 10 à 12 m² (consommation moyenne pour support normalisé) selon l'épaisseur désirée, l'état des murs et l'habileté de l'applicateur.

5 **FINITION** : Une fois sec, l'enduit rustier peut être vernis, ciré, poli, patiné; toutes les techniques de patines sont possibles, il peut également s'imperméabiliser. Passer l'aspirateur avant tout traitement.

10 Pour toute finition et pour tout traitement, il est impératif que l'enduit soit absolument sec et exempt de poussière.

COULEURS, NUANCES, VARIATIONS : Le produit a été pensé pour rendre un effet de mur ancien, non uniforme, nuancé ou très nuancé.

15 **PROPRIETES** : Le produit est ininflammable, ne présente pas d'incompatibilité connue avec le polystyrène ou les isolants. Il présente une bonne tenue aux migrations d'humidité.

PRECAUTIONS : L'enduit rustier ne doit pas être appliqué par temps froid, ni sur support humide ou gras (la température de l'air et du mur doit être supérieure à 5°C).

20 **COULEURS** : 12 couleurs de base et dérivés

- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| - 1) Noir de vigne | - 7) Havane |
| - 2) Ocre rouge | - 8) Oxyde jaune 63 |
| - 3) Oxyde rouge 83 | - 9) Ecrû - Ton pierre |
| - 4) Oxyde vert clair | - 10) Oxyde blanc titane |
| 25 - 5) Terre verte | - 11) Ombre calcinée |
| - 6) Bleu outremer | - 12) Sienne naturelle |

Des couleurs spéciales sont possibles.

30 **Nota** :- Le temps de séchage doit être respecté avant de pouvoir juger de la couleur finale, et avant tout traitement, imperméabilisant, cire ou patine etc... - En cas de marquage d'anciennes boiseries ou traces de joints de carreaux de plâtre ou siporex, repasser une couche après séchage complet du mur. Dans tous les cas, utiliser pour les supports variables, la peinture de sous-couche.

35 Patiner seulement après séchage de la dernière couche.

REVENDEICATIONS

1° Enduit intérieur décoratif de type murs anciens composé de :

- | | | |
|----|---|-------------|
| 5 | • Poudre de marbre micronisée | 5 à 10 % |
| | • Plâtre de Paris | 50 à 60 % |
| | • Ciment Blanc | 25 à 30 % |
| | • Vermex (vermiculite) | 1,5 à 2,5 % |
| | • <u>Résine d'accrochage :</u> | |
| 10 | Rhône Poulenc « Rhoximat Pav 22 » | 2 à 4 % |
| | • Oxydes colorants ou ocres naturels selon couleurs | 1 à 10 % |
| | • Oxydes colorants ou ocres naturels selon couleurs | 1 à 10 % |
| 15 | 2° Enduit selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il est utilisé pour le de recouvrement des murs et cloisons intérieure des maisons, donne l'aspect des murs peint à la chaux, mais avec une tenue dans le temps et une dureté incomparable. | |
| 20 | 3° Enduit selon les revendications 1 et 2 caractérisé en ce qu'il est mis en œuvre sur tous supports sains tels que plâtre, ciment, placoplâtre, béton alvéolé, carreaux de plâtre. | |

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
Y	FR 1 237 241 A (CH. THÉVENOT) 23 novembre 1960 (1960-11-23) * page 2, ligne 3-6; revendications; exemples *	1-3
Y	US 3 042 681 A (R. SEFTON) 3 juillet 1962 (1962-07-03) * revendications 1-4 *	1-3
A	FR 2 526 014 A (J. CHOLLET) 4 novembre 1983 (1983-11-04) * revendications 1-3 *	1-3
A	DE 22 64 075 A (ARDEX CHEMIE) 18 juillet 1974 (1974-07-18) * revendications 1-3 *	1-3
A	FR 2 249 048 A (M. TODINI) 23 mai 1975 (1975-05-23) * revendications *	1-3
A	FR 533 859 A (V. DUPUY) 13 mars 1922 (1922-03-13) * revendication *	1-3
A	FR 2 405 224 A (C. ZAMMOUT) 4 mai 1979 (1979-05-04) * revendications 1,5-7 *	1-3
A	CHEMICAL ABSTRACTS, vol. 86, no. 8, 21 février 1977 (1977-02-21) Columbus, Ohio, US; abstract no. 46781j, T. YOSHIKAWA, ET AL.: page 204; XP000156311 * abrégé * & JP 51 129428 A (ID.)	1-3
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		C04B
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
21 décembre 1999		Daeleman, P
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant		

1
EPO FORM 1503 03.82 (P04C13)